

Mouvement départemental 2024 : les type de vœux

La saisie des vœux est réalisée sur un écran unique. Les candidats peuvent formuler jusqu'à 60 vœux.

Il existe trois types de vœux qui peuvent être choisis par tous les candidats au mouvement sans distinction entre participants obligatoires ou non :

• **Les vœux précis**

Les vœux précis sont les vœux formulés sur une école.

• **Les vœux « groupe » facultatifs**

Ils remplacent les vœux géographiques, désormais tous les vœux autres que les vœux précis sont des vœux « groupe ».

Dans le département, les vœux « groupe » sont facultatifs et correspondent à un vœu de secteur (11 secteurs) assorti d'un type de poste (adjoint en maternelle, adjoint en élémentaire ou titulaire remplaçant). Le vœu « groupe » est donc la combinaison d'un secteur et d'un type de poste.

Il y a ainsi 30 vœux « groupes » possibles puisqu'il existe 11 secteurs et trois types de postes, cependant trois secteurs ne comportent pas de poste d'adjoint en maternelle.

Au sein de chaque vœu « groupe », le candidat peut classer les postes par ordre de préférence (sous-rang de vœu).

Il s'agit d'une possibilité d'obtenir une nomination dans un secteur délimité. Chaque secteur est composé d'un certain nombre de communes. La composition et la carte des secteurs figurent en annexe 3 et 3 bis de la circulaire du mouvement.

Un vœu groupe facultatif porte nécessairement sur une nature de support (nature de poste) et un secteur précis. Chaque association possible correspond à un vœu et à un code.

Nota bene :

il est techniquement impossible de faire un vœu du type « tout poste sur le secteur ... ».

L'agent qui formule ce type de vœu est automatiquement candidat sur tout poste correspondant à la nature du support sélectionnée qui se libère en cours de mouvement dans le secteur géographique considéré.

Pour chaque secteur, les natures de poste proposées sont :

- Enseignant classe maternelle (ECMA),
- Enseignant classe élémentaire (ECEL),
- Titulaire remplaçant brigade (TR).

Pour formuler ses vœux, le candidat doit donc déterminer :

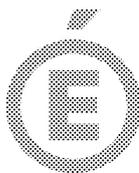
- La nature du support sur lequel il souhaite exercer ;
- Le secteur sur lequel il souhaite être nommé.

A noter : les postes de titulaires de secteur (TS) ne sont pas proposés en vœu groupe mais correspondent à un vœu précis.

Exemples :

- *Un personnel participant au mouvement souhaite obtenir uniquement des postes d'enseignement classe élémentaire sur le secteur 1.*

Pour formuler ce vœu, il devra saisir le code correspondant à « tout poste d'enseignement classe élémentaire (ECEL) » du secteur 1.



- Un personnel participant au mouvement souhaite obtenir un poste sur le secteur 1, quelle que soit la nature du poste.

Il doit alors effectuer 3 vœux :

« tout poste d'enseignement classe élémentaire ECEL – secteur 1 »

« tout poste d'enseignement classe maternelle ECMA – secteur 1 »

« tout poste de titulaire remplaçant brigade – secteur 1 »

• **Le vœu « à mobilité obligatoire »**

Les participants obligatoires doivent formuler ce vœu, qui correspond à un poste de titulaire départemental.

Chaque participant est responsable de la saisie de ses vœux. Il convient donc d'en vérifier la liste avec la plus grande attention. Vous pouvez à cet effet en éditer le récapitulatif. **Aucune modification des vœux, annulation de participation ou demande de participation ne sera possible après la fermeture du serveur.**